



PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv*
Jean-Michel CROGUENEC, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*
Gwénaëlle QUILLEVERE, Adjointe aux écoles, enfance jeunesse et associations *sur rdv*
Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*
Juliette Le ROUX, Adjointe Affaires sociales - CCAS *sur rdv*
Yohann LE BELLEGUIC, Adjoint aux associations, et numérique *sur rdv*

ÉTAT-CIVIL

Décès:

11/12/2022: Jean Luc SIBIRIL, 60 ans, domicilié à Guiclan, 2 lieu-dit Kerbrat, est décédé à Guiclan.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Vœux de la Municipalité

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu

Samedi 7 janvier 2023 à 10h30

à la salle du Triskell, sur invitation.

Y sont conviés les membres des bureaux des associations, les bénévoles et les nouveaux habitants arrivés en 2020, 2021, 2022 sur la commune.

Ciné - Doc de Voyage

Nouveauté à Guiclan: Ciné-Docs de Voyage (*détails p.3*)

Dimanche 22 janvier 2023 à 16h30

Salle du Triskell à Guiclan - Réservation conseillée

Tarif: 7€

Tarif réduit: 5€ (étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, RSA, AAH)
Gratuit pour les - 12ans

Renseignements et réservations: 06.64.35.63.75

jeanmichel.croguennec@guiclan.bzh

Fest Deiz

Le dimanche 29 janvier 2023 à 14h30

Salle du Triskell à Guiclan

Avec Sell Ta Piou - Joël et Domi - Gaëlle et Jacqueline

Organisé par Krog Mad



INFORMATIONS MUNICIPALES

Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement citoyen est **obligatoire** pour tous les jeunes Français **nés en 2006 et dans le mois de leur anniversaire**. Ce recensement s'effectue auprès de la mairie du domicile du jeune.

Documents à présenter :

- Pièces d'identité justifiant la nationalité française (Carte d'identité ou Passeport)
- Livret de famille à jour.

L'attestation remise lors de cette inscription est valable jusqu'à la participation à la Journée Défense et Citoyenneté et au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans. À l'issue de la JDC, le jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) quelque soit son âge.

Le délai entre la date de recensement à la mairie et la date de convocation à la JDC est d'environ 9 mois.

Après le recensement, il faut créer son compte sur le site « majdc.fr » - rubrique « espace jeunes ».

Lors de la création du compte, les jeunes doivent saisir les mêmes données que celles indiquées sur l'attestation de recensement (bien respecter les accents et les tirets entre les noms ou prénoms s'il y en a), date et lieu de naissance, département de résidence. Ils recevront un lien sur leur adresse mail moins de 24h après leur inscription.

Le compte peut être créé sans que l'administré soit en possession de son identifiant défense. Cette information n'est pas obligatoire.

Le jeune doit faire connaître tout changement de domicile ou de résidence jusqu'à ses 25 ans auprès du CSNJ de Brest (Centre du Service National et de la Jeunesse).



COMMERCES

►Le Salon de Coiffure MG COIFF' vous souhaite une bonne année 2023 et vous informe de sa fermeture pour congés annuels du 2 au 11 janvier inclus.



►Toute l'équipe LE SALON vous souhaite une bonne année 2023 et vous informe de sa fermeture pour congés annuels du 2 au 11 janvier inclus.



GARDERIE MUNICIPALE**Horaires des garderies des deux écoles :**

Le matin : 7h15 à 9h00

Le soir : 16h30 à 19h00.

Il y a trop souvent des retards le soir après 19h00. Merci de respecter ces horaires. Si vous ne pouvez pas récupérer vos enfants à l'heure, vous devez prévenir les personnes chargées de l'accueil aux garderies par téléphone aux numéros suivants :

Garderie école Jules Verne : 09 62 57 74 92

Garderie école du Sacré Cœur : 02 98 79 46 66

RESTAURANT SCOLAIRE

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

À compter de la rentrée de septembre 2022, les tarifs des repas de cantine ont été modifiés par délibération du conseil municipal du 29 juillet 2022. Ils sont les suivants :

- Repas enfant : 3.48 €
- Avec tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant de la même famille :
 - 3^{ème} enfant (15%) : 2.95€
 - 4^{ème} enfant (30%) : 2.43 €
 - 5^{ème} enfant (40%) : 2.09 €
- Tarif adulte : 5.37 €
- Tarif hors délai (pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine) : 5.37 €

Les menus sont disponibles sur guiclan.fr

CLSH : LES GRIMOYS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires

Pour les mercredis: inscription une semaine à l'avance.

Pour les vacances d'Hiver:

- Du 13 au 24 février 2023 : réservations possibles du **7 au 22 janvier.**

Passé ce délai, les inscriptions ne peuvent se faire que dans la limite des places disponibles

Permanences de la directrice : les lundis et mardis de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires. (3 groupes: juniors, pré ados, ados).

Pour les vacances d'Hiver:

- Du 13 au 24 février 2023: réservations possibles du **7 au 22 janvier.**

Passé ce délai, les inscriptions ne peuvent se faire que dans la limite des places disponibles.

Dès leur élaboration les programmes seront disponibles sur guiclan.fr, vous y trouverez aussi toutes les informations concernant les temps forts proposés au cours de l'année.

Renseignements au 06.77.75.81.17

CONSEIL MUNICIPAL**Compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022**

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX et David THEPAUT, excusés.

1. Pôle Enfance / Médiathèque : présentation du projet et du chiffrage et demande DETR

Le cabinet d'architectes SABA a transmis le projet du pôle enfance/médiathèque ainsi que le chiffrage, le coût des travaux, des options et honoraires est de 2 155 150.00 € HT

Le permis de construire sera déposé en début d'année et la consultation des entreprises aura lieu en mars 2023. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2023.

La commune va déposer un dossier de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), programme 2023 au titre de la construction d'infrastructures périscolaires auprès de la Sous-Préfecture en sollicitant une aide d'un montant de 393 016.00€.

2. Aménagement rue de Moudennou : marché réseaux eaux pluviales

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Moudennou, Morlaix communauté va changer les réseaux d'eau et d'assainissement et la commune doit refaire le réseau d'eaux pluviales.

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 93 863.60 € HT

3. Chèque cadeau personnel communal

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer à chaque agent des chèques cadeau d'une valeur de 100.00 €.

4. Désignation d'un correspondant incendie et secours

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit dans son article 13 l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Gérard POULIQUEN comme correspondant incendie et secours.

5. Aide BAFA

Depuis quelques années, il est compliqué de trouver des animateurs pour travailler au centre de loisirs et à l'animation jeunesse. Afin d'inciter les personnes de Guiclan à passer le BAFA, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 25% du coût du BAFA sur justificatif de la facture de la formation et sous condition d'un engagement de faire ses stages et de travailler dans les structures de la commune sur un période d'un an sous condition de places. Une convention sera signée entre les 2 parties.

6. Dénomination de l'espace multigénérationnel

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer l'espace multigénérationnel situé à l'arrière de la mairie: « Park an Dudi » traduction : espace de loisirs.



INFOS DIVERSES

Ciné - Doc de Voyage

Nouveauté à Guiclan: Ciné-Docs de Voyage

Dimanche 22 janvier 2023 à 16h30

Salle du Triskell à Guiclan - Réservation conseillée

Tarif: 7€

Tarif réduit: 5€ (étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, RSA, AAH)

Gratuit pour les - 12ans

Renseignements et réservations: 06.64.35.63.75

jeanmichel.croguennec@guiclan.bz



Le monde sur grand écran
Le Cercle des Voyageurs
www.le-cercle-des-voyageurs.fr

BRETAGNE

par le sentier des Douaniers

Un FILM de Jean-Luc Diquélou



Prix des énergies : des mesures pour les ménages modestes

Face à la flambée des prix de l'énergie, le gouvernement a mis en place des mesures à destination des ménages les plus modestes, dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (UC) est inférieur à 17 400 €, voire 20 000€ dans certains cas (la première personne du ménage compte pour 1 UC, la deuxième pour 0,5 UC et les suivantes pour 0,3 UC. Ces valeurs sont réduites de moitié pour les enfants mineurs en résidence alternée).

Tout d'abord, un « chèque énergie exceptionnel » d'une valeur de 100 ou 200 € est distribué automatiquement aux ménages concernés depuis décembre. Il permet de régler des factures de gaz, électricité, bois, fioul, ou autre combustible de chauffage.

Sur le même principe, un « chèque fioul » et un « chèque bois » peuvent permettre de régler les factures de fioul domestique, bois buche ou granulés de bois. L'information est à retrouver sur <https://chequeenergie.gouv.fr>

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org.



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE MORLAIX

Nuits de la lecture 2023

Vendredi 20 janvier 2023

3 à 6 ans
De 19h30 à 20h

7 à 10 ans
De 20h15 à 20h45

Viens en pyjama avec tes parents, ton doudou, ta lampe de poche, et ta couverture...

... Pour boire un chocolat chaud et écouter des histoires avant de dormir !



GUICLAN Bibliothèque



SECOURS

POPULAIRE

FRANÇAIS

31 rue Frédéric Chopin
29200 BREST

Téléphone : 02 98 44 80 43
Télécopie : 02 98 44 80 98

C.C.P. 1231-17 V
RENNES

RECONNU
D'UTILITÉ
PUBLIQUE

AGRÉE
D'ÉDUCATION
POPULAIRE

GRANDE CAUSE
NATIONALE 1991

HABILITÉ À
PERCEVOIR LEGS
ET DONATIONS

COMITÉ DE LA CHARTE
d'offrir en confiance

E-mail :
contact@spf19.org
www.secourspopulaire.fr

Dates des braderies du 1er semestre 2023

Mercredi 11 janvier de 14 h à 16h30

Samedi 14 janvier de 10 h à 16h30 en continu

Mercredi 8 février de 14 h à 16h30

Samedi 11 février de 10 h à 16h30 en continu

Mercredi 8 mars de 14 h à 16h30

Samedi 11 mars de 10 h à 16h30 en continu

Mercredi 12 avril de 14 h à 18h30

Samedi 15 avril de 10 h à 16h30 en continu

Mercredi 10 mai de 14 h à 16h30

Samedi 13 mai de 10 h à 16h30 en continu

Mercredi 14 juin de 14 h à 16h30

Samedi 17 juin de 10h à 16h30 en continu

Vous retrouverez toutes ces informations dans :

- Le Télégramme
- L'Ouest France
- En écoutant RPL (Radio Pays du Léon)
- Sur le site Facebook Secours Populaire Landivisiau

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NOTRE

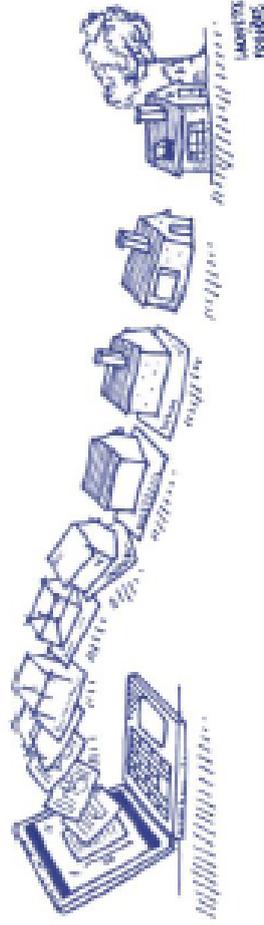
PAGE SITE INTERNET



Depuis le 1er janvier 2022, les communes de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau peuvent recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, de manière plus simple et plus rapide.

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, votre commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.



Le dépôt en ligne, c'est...

- > Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- > Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- > Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- > Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Comment faire pour déposer mon dossier en ligne ?

Rendez-vous sur : <https://sve-ccpl.sirap.fr> et laissez-vous guider par cet outil en commençant par sélectionner la commune sur laquelle vous souhaitez réaliser des travaux et en vous créant un compte.



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. L'ensemble des mairies de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Et toujours...

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à solliciter vos mairies dès la construction de votre dossier !

Pour consulter la réglementation en vigueur sur votre parcelle, rendez-vous sur : page dédiée site internet CCPL ou <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

PUBLICATION FACEBOOK

Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, votre mairie est en mesure de recevoir vos demandes d'autorisations d'urbanisme de manière dématérialisée.

Retrouvez toutes les informations sur le télé-service de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau dédié au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme sur : [lien site internet de la CCPL](http://lien.site.internet.de.la.CCPL)

Lien vidéo à publier : <https://www.dailymotion.com/video/2875fw>

A la page 19 du GUICLAN MAG que vous avez reçu, vous trouverez une photo de classe des 82 élèves de l'école de St Jacques en 1959, ci-dessous le nom des enfants, de gauche à droite et de bas en haut

1er rang :

1-Marie-Josée Mercier 2-Geneviève Berrou 3-France Combot
4-Danièle Boulc'h 5-Marie-Josée Pouliquen 6-Marie Laurence Corbel
7-Joëlle Kérouanton 8- Marie-Josée Bloc'h 9-Marie-Thérèse Le Denn
10-Annick Clédic 11-Chantal Corbel 12-André Lever
13-Marie-Pierre Le Borgne 14-Gilbert Grall 15-Gisèle Corre
16-Pierrot Pouliquen 17-Françoise Barguédan 18-Annie Pouliquen
19-Marie-Hélène Bléas 20-Marie-Françoise Guéguen
21-Michelle Le Mestre 22-Danielle Abgrall.

2ème rang :

23-Maryvonne Bellec 24-Yvonne Nézet 25-Marie-Françoise Beaumin
26-Marie-Louise Rolland 27-Jeannine Gestin 28-Christiane Madec
29-Marie-Françoise Abhervé 30-Yvette Prigent 31-Jeanne Méar
32-Anne-Marie Lardy 33-Marie-Louise Le Borgne 34-Jeannine Lardy
35-Béatrice Rivoallon 36-Yvette Loussot 37-Joëlle Laizet
38-Odile Gestin 39-Anne-Marie Pouliquen 40-Françoise Kerscaven
41-Marie-Louise Troadec 42-Monique Beaumin.

3ème rang :

43-Denise Quélenec 44-Marie-Claude Chapalain 45-Danielle Gad
46-Marie-Françoise Laot 47-Jeannine Nicolas 48-Jacqueline Bécam
49-Pascale Tréanton 50-Yvette Le Mestre 51-Marie-Thérèse Cloarec
52-Marie-Thérèse Euzen 53+54-Annie et Jacqueline Le Denn
55-Yolande Nézet 56-Marie-Françoise Picart 57-Marie-France Prigent
58-Christiane Laot 59-Danielle Euzen 60-Annick Abhervé
61- Michelle Ollivier 62-Marie-Françoise Martin.

4ème rang :

63-Marie-Pierre Miossec 64-Marie-Rose Abgrall 65-Monique Kergoat
66-Annick Boulch 67-Danielle Péron 68-Jacqueline Tanguy
69-Marie-Claude Eucheloup 70-Annick Cabioch 71-Geneviève Beaumin
72-Marie Kerscaven 73-Mimie Le Roux 74-Yvette Mer
75-Marie-Annick Neyel 76-Thérèse Palut 77-Josette Guillerm
78-Marie-Josée Bécam 79-Marie-Josée Charles 80-Françoise Roudaut
81-Anne Kéruzec 82-Anne Cessou.

Un grand MERCI aux personnes qui ont contribué à la recherche des noms de cette photo.

BRÛLAGE DE SAPIAS

APPORTEZ LE VOTRE

FÊTE DES LUMIÈRES

17H30 - 22H

Port de PENZÉ

Samedi 7 janvier 2023

Buvette - Restauration sur place

Fanfare Poney M

SURPRISE COMPLICE AVEC

LE COMITÉ DES FÊTES DE PLOUENAN

MÉMENTO

Services municipaux

► Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00
Vendredi fermeture à 16h30.
Mardi samedi : 9h /12h
02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30
Courriel : mairie@guiclan.bzh
Site : www.guiclan.fr



► Agence Postale Communale 02 98 79 62 29

Du lundi au samedi de 9h à 11h30.



► ADMR du Haut-Léon

8h30-12h30 et 13h30-18h00 : Renseignements et RDV :
02 98 19 11 87 / www.admrhaultleon.com /
accueil@admrhaultleon.com.

► Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de
Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque
mois de 9h à 12h sur RDV.

► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi
de 10h-12h / b.municipaledeguiclan@orange.fr

► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

► Garderie municipale 02 98 79 46 66

Le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

► CLSH « Les Grimoy » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

► Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

► Halte garderie itinérante «1000 pattes»

06 64 22 28 14 La halte garderie (enfants de 3 mois à
6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

► RPE (Relais Petite Enfance)

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com
Informations et rdv au 02 98 24 97 15

► Mission locale 02 98 15 15 50 /

contact@mlpm29.org

► Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté (Za la Boissière Morlaix)

Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h
Vendredi 9h/12h; 14h/16h
0806 090 010 (n° azur)

► Ouverture des déchetteries

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au
samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h

PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et

SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :

les lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30
à 18h, mardi 13h30 à 18h. Fermé le jeudi.

► Collecte des ordures ménagères :

Collecte du mercredi :

semaine impaire = conteneur habituel
Semaine paire = conteneur couvercle jaune



Collecte du jeudi (campagne)

semaine impaire = conteneur couvercle jaune
Semaine paire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille

► CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30
02 98 68 42 41

► MSAP (Maison de Services au Public)

02 98 68 67 60 / msap@pays-de-landivisiau.com.

Lundi, 8h30 à 12h30 / mardi au vendredi 8h30 à
12h30 / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).



SERVICES DE SANTÉ

Pharmacie de Guiclan

1 rue du stade 29410 GUICLAN

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00-12h15 et 14h30-19h00 - Samedi : 9h - 12h15

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35

Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église
29410 GUICLAN

MAISON MÉDICALE : 4 rue du stade 29410 GUICLAN

► Médecins généralistes

Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS
Sur Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06

► Cabinet infirmier: 4 rue du stade MARTIUS - KERRIOU - GUEGUEN

Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48

► Ostéopathe Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.

Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01

Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au
06.75.49.77.97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► Psychologue clinicienne, Psychothérapeute Perrine PAPE,

Psychologue clinicienne et psychothérapeute : rdv et renseignements par téléphone
au 07.62.51.14.48

Cabinet infirmier : 8 rue de Kerma 29410 GUICLAN. BUZARÉ - CLUZEAU -
GUÉGUEN. Soins à domicile 7j/7 et sur rdv au cabinet: 02.98.29.50.21

Sur la commune 3 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le
hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la
boîte aux lettres de la Poste et à la maison médicale

